

Me Jean Bélanger

Diplômé du Collège Jean de Brébeuf et de l'Université McGill, Jean Bélanger a été admis au Barreau du Québec en 1965. En 1969, il s'est joint à un cabinet fondateur de Lavery, de Billy. Associé du cabinet et membre de son groupe de litige et du droit des assurances, M^e Bélanger a acquis une solide expérience en matière de litiges civils et commerciaux, tant en première instance qu'en appel ainsi qu'une expertise particulière dans les domaines de la responsabilité civile, du cautionnement et des assurances. Il est familier avec les rouages de la réglementation relative aux assurances et à la distribution des produits financiers et a participé à l'élaboration et à la mise en marché de nombreux programmes d'assurance de personnes et d'assurances I.A.R.D.

M^e Bélanger a enseigné le droit des assurances à la faculté de droit de l'Université McGill de 1985 à 1994. Il a fait partie d'un comité du Barreau du Québec chargé d'étudier les dispositions du droit des assurances de l'avant projet de loi sur la réforme du Code civil du Québec; c'est à ce titre que M^e Bélanger est nommé au tableau d'honneur que le Barreau du Québec a dressé en juin 1993 pour exprimer sa reconnaissance aux avocats qui ont collaboré à la réforme du code civil.

Membre de l'Association du Barreau canadien, M^e Bélanger a déjà été président de sa section québécoise des litiges civils et du droit des assurances. Il a donné de nombreuses conférences devant divers auditoires. Depuis 1986, il prend notamment la parole devant la section québécoise des litiges civils et du droit des assurances de l'ABC pour présenter une revue annuelle de la jurisprudence québécoise en assurance de dommages; cette conférence était en janvier 2010 à sa 25^{ème} édition.